

Annexe 8 : Tableau présentant le suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par le BEA-TT dans le champ des transports routiers

Recommandations émises en 2015

Date du rapport	Titre de l'enquête	N°	Libellé de la recommandation du BEA-TT	Destinataire	État d'avancement des actions	Suivi
09/2015	Chute d'un motocycliste circulant entre deux files de véhicules survenue le 8 avril 2014 sur l'autoroute A6 à Savigny-sur-Orge (91)	R2	Promouvoir auprès de l'Union européenne et de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU), l'équipement des véhicules de transport de marchandises et de leurs remorques de protections latérales suffisantes pour éviter en toutes circonstances que des usagers vulnérables tombés au sol glissent sous leurs roues.	DGEC	Une étude a été menée afin de proposer une évolution du règlement n°73 en vue de définir de nouvelles règles de montage et de résistance avec des paramètres de déformation adaptés des protections latérales. Des propositions ont été faites et les discussions sont en cours avec l'ensemble des parties prenantes. Le sujet de la vérification de la conformité en contrôle bord de route semble être un élément bloquant. Sujet toujours en cours	En cours

Transports routiers : Recommandations émises en 2022

Date du rapport	Titre de l'enquête	N°	Libellé de la recommandation du BEA-TT	Destinataire	État d'avancement des actions	Suivi
08/2022	Heurt d'une piétonne par un poids lourd le 4 mai 2021 à Clichy (92)	R1	Susciter une étude sur les performances des systèmes de détection des usagers vulnérables destinés à équiper les véhicules lourds, visés par les règlements CEE-ONU n° 151 et 159, en vue notamment de définir un protocole permettant d'évaluer la porportion de fausses alarmes puis d'appliquer ce protocole à un panel de systèmes commercialisés	DGEC DSR	En réponse à cette recommandation conjointe, la DSR et la DGEC ont commandé une étude à l'UTAC, dans le cadre de la convention UTAC 2023-2024. L'étude est suivie par la DGEC. Selon les informations fournies par la DGEC, elle est en cours de finalisation (essais réalisés). Les résultats sont en cours d'établissement pour juillet 2024.	En cours

Transports routiers : Recommandations émises en 2023

Date du rapport	Titre de l'enquête	N°	Libellé de la recommandation du BEA-TT	Destinataire	État d'avancement des actions	Suivi
04/2023	Collision entre un autocar et un PL le 27 mai 2021 sur l'autoroute A62 au Mas-d'Agenais (47)	R1	<p>Introduire dans le règlement CEE-ONU R131 des exigences minimales de performances du système AEBS dans des conditions se rapprochant autant que possible de configurations réelles, en zone urbaine comme en zone inter-urbaine.</p> <p>Proposer une réglementation imposant aux constructeurs l'information des usagers sur les limites d'utilisation des systèmes installés.</p>	DGEC	<p>Dès le prochain groupe de rapporteur du WP29, responsable de ce règlement, mes services proposeront, en lien avec les services techniques expert en ce domaine et notifiés auprès de la CEE-ONU pour le règlement R131, de travailler à une évolution des conditions d'essais.</p> <p>A la lumière des progrès technologiques et des essais réalisés dans d'autres instances, afin de s'assurer d'une meilleure représentativité des conditions rencontrées en situation réelle, l'attention sera portée en particulier sur la notion de décalage entre le véhicule et la cible à détecter. Le sujet a été proposé, il est en cours d'examen par les instances de l'ONU.</p>	En cours
		R2	<p>Poursuivre et renforcer les actions d'information des usagers de l'autoroute de la règle dite du « corridor de sécurité ».</p>	DSR	<p><i>Pas de lettre de réponse de la DSR adressée au BEA-TT suite à l'envoi du rapport</i></p> <p>Une expérimentation d'une signalisation d'information sur la règle du corridor de sécurité est en cours jusqu'en avril 2025 (arrêté du 5 avril 2022).</p> <p>Une campagne de sensibilisation sur la sécurité des intervenants de la route a été lancée le 15 mai 2024. La règle du corridor de sécurité est rappelée à la fin du film « Protéger des vies » de Jean-Xavier de Lestrade.</p> <p>De plus, la mesure 15 du CISR 2023 vise à étudier la faisabilité technique, juridique et organisationnelle d'un nouveau dispositif permettant, à terme, de détecter et sanctionner le non-respect du corridor de sécurité.</p>	En cours

Transports routiers : Recommandations émises en 2023 – suite

Date du rapport	Titre de l'enquête	N°	Libellé de la recommandation du BEA-TT	Destinataire	État d'avancement des actions	Suivi
04/2023	Collision entre un autocar et un PL le 27 mai 2021 sur l'autoroute A62 au Mas-d'Agenais (47)	R3	<p>Conventionner avec les prestataires de services de navigation pour que les événements relatifs à la sécurité routière émanant des exploitants fassent l'objet d'une information et d'une alerte en temps réel par les prestataires privés de services de navigation.</p> <p>Ces alertes devront faire l'objet d'un signalement au conducteur distinct de celui des alertes émises par les autres usagers. Un deuxième signalement visuel et sonore sur l'interface de navigation devra être adressé au conducteur quand il s'approche de la zone de l'évènement.</p>	DGITM	En attente de réponse pour 2023	En cours

Transports routiers : Recommandations émises en 2023 – suite

Date du rapport	Titre de l'enquête	N°	Libellé de la recommandation du BEA-TT	Destinataire	État d'avancement des actions	Suivi
12/2023	Accident impliquant un minibus le 12 juillet 2022 rue de Vaugirard à Paris	R2	<p>Prévoir et dispenser dans les formations existantes pour la conduite de véhicules de transport en commun de personnes (permis de conduire, FIMO, FCO), des modules spécifiques sur la conduite des véhicules électriques et les risques inhérents au freinage régénératif de catégorie A ou modérable avec la pédale d'accélérateur.</p> <p>D'une manière générale, il convient de s'assurer que les conducteurs soient formés aux systèmes de freinage d'une façon théorique puis d'une façon pratique par des essais de freinage réels et appliqués au type de véhicules qu'ils vont être potentiellement amenés à conduire.</p>	AFTRAL	<p>L'AFTRAL propose d'étoffer ses supports de formation afin d'y intégrer une partie plus spécifique et détaillée sur le frein régénératif. Cela permettra aux formateurs de sensibiliser les conducteurs sur l'utilisation de ce dispositif, notamment dans le cadre d'une conduite préventive qui participe à optimiser l'autonomie des véhicules électriques. En effet, l'anticipation du conducteur permet d'utiliser au mieux le frein régénératif, au même titre que le ralentisseur, pour notamment diminuer l'usage du système de frein de service sans pour autant s'y soustraire. Dans le cadre d'un très fort ralentissement voire arrêt complet du véhicule, le frein de service reste le dispositif à utiliser.</p> <p>Les conducteurs ne connaissent pas toujours, voire rarement le type de véhicules qu'ils seront amenés à conduire en entreprise. Ces apports théoriques permettront aux futurs conducteurs d'être sensibilisés à la conduite de ce type de véhicule, avant la mise en main de leur véhicule d'affectation en entreprise.</p> <p>Une offre spécifique réalisable hors formations réglementées et en intra pourra également être développée sur le second semestre 2024.</p>	En cours

Transports routiers : Recommandations émises en 2023 – suite

Date du rapport	Titre de l'enquête	N°	Libellé de la recommandation du BEA-TT	Destinataire	État d'avancement des actions	Suivi
12/2023	Collision entre un PL et un minibus le 2 septembre 2021 sur l'autoroute A75 à Saint-Poncy (15)	R1	Établir une instruction nationale spécifique à l'usage du minibus (voire du véhicule personnel) afin de rappeler, aux différents organisateurs (accueil collectif de mineurs – ACM, associations notamment) y ayant recours pour transporter un collectif de personnes, les responsabilités associées et les règles de sécurité et de prévention à prendre pour la préparation et la réalisation de ces déplacements. Mettre en œuvre, à l'attention des organisateurs précités et de leurs conducteurs, une sensibilisation d'envergure sur les risques d'hypovigilance et de manque d'attention lors de la conduite, dont les risques lors des trajets sur autoroute et liés en particulier au manque de sommeil et à l'usage du régulateur de vitesse.	DJEPVA	Réponse reçue le 6/03/2024 https://www.bea-tt.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/saint-poncy_djepva.pdf	En cours
		R2	Compléter le Code de la route afin de rendre explicite l'obligation d'usage des feux de détresse lorsque le conducteur est contraint de circuler à une vitesse réduite du fait d'une configuration en rampe, assortie d'un seuil caractérisant une vitesse lente sur autoroute, comme pratiqué par exemple en Espagne.	DSR	Opportunité en cours d'étude. Réponse de la DSR au BEA-TT à venir	En cours
12/2023	Collision entre un PL et un minibus le 2 septembre 2021 sur l'autoroute A75 à Saint-Poncy (15)	R4	Actualiser et compléter les éléments de doctrine sur les sections routières à forte rampe, en poursuivant la démarche de révision de la note n° 21 du SETRA, afin que ces sections fassent l'objet d'un suivi, prenant en compte l'accidentologie et l'incidentologie, et d'un meilleur signalement du risque de heurt de véhicule lent. Les réflexions pourraient être conduites à l'image du guide sur l'aménagement des fortes pentes et permettre de faire émerger des solutions intermédiaires pour traiter ce risque en l'absence de VSVL.	DGITM	Réponse reçue le https://www.bea-tt.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/saint-poncy_dgitm.pdf	En cours

Transports routiers : Recommandations émises en 2024

Date du rapport	Titre de l'enquête	N°	Libellé de la recommandation du BEA-TT	Destinataire	État d'avancement des actions	Suivi
10/2024	Incendie de deux bus électriques à Paris les 4 et 29 avril 2022	R1	Anticiper les mesures prévues dans la série d'amendement n° 3 du règlement n° 100 en matière d'avertissement du conducteur sur les défaillances susceptibles de conduire à un départ de feu.	BLUEBUS	Réponse BLUEBUS reçue en avril 2025 (https://www.bea-tt.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bluebus_reponse_au_bea-tt_avril_2025.pdf)	EC
		R2	Engager auprès de l'ONU les discussions visant à réviser le règlement n° 100 pour adapter les prescriptions et les essais à tous les types de technologies, notamment en matière de résistance au feu.	DGEC	Réponse DGEC reçue en février 2025 (https://www.bea-tt.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/reponse_dgec_incendies_bus_ratp.pdf)	EC
		R3	S'assurer que les SRSEE ont des performances de résistance au feu comparables à celles exigibles uniquement pour ceux contenant des électrolytes liquides et le cas échéant prévoir des mesures d'exploitation adaptées.	BLUEBUS	Réponse BLUEBUS reçue en avril 2025 (https://www.bea-tt.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bluebus_reponse_au_bea-tt_avril_2025.pdf)	EC
		R4	Renforcer la protection thermique en toiture, afin de retarder voire empêcher sa fusion et permettre ainsi une évacuation complète des passagers en sécurité.	BLUEBUS	Réponse BLUEBUS reçue en avril 2025 (https://www.bea-tt.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bluebus_reponse_au_bea-tt_avril_2025.pdf)	EC
		R5	Développer et mettre en œuvre une solution technique permettant de limiter les projections de métal en fusion lors d'incendies, notamment au niveau des issues des véhicules.	BLUEBUS	Réponse BLUEBUS reçue en avril 2025 (https://www.bea-tt.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bluebus_reponse_au_bea-tt_avril_2025.pdf)	EC
		R6	Assurer un pilotage national de la répartition des recherches en matière de lutte contre l'incendie concernant des véhicules à technologie nouvelle (électriques, à hydrogène, à gaz comprimé, etc.)	DGSCGC		EC

Transports routiers : Recommandations émises en 2024 - suite

Date du rapport	Titre de l'enquête	N°	Libellé de la recommandation du BEA-TT	Destinataire	État d'avancement des actions	Suivi
10/2024	Incendie de deux bus électriques à Paris les 4 et 29 avril 2022	R7	Engager auprès de l'UE les discussions visant à imposer dans un délai raisonnable l'application du règlement 2015/758 à toutes les catégories de véhicules à moteur.	DGEC	Réponse DGEC reçue en février 2025 (https://www.bea-tt.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/reponse_dgec_incendies_bus_ratp.pdf)	EC

Transports routiers : Recommandations émises en 2024 - suite

Date du rapport	Titre de l'enquête	N°	Libellé de la recommandation du BEA-TT	Destinataire	État d'avancement des actions	Suivi
11/2024	Accident d'un véhicule électrique survenu le 11/12/2021 avenue d'Ivry à Paris	R1	Proposer dans les instances UNECE une augmentation de la durée et de la fréquence d'enregistrement des données d'évènement, ainsi qu'une extension des plages minimales d'enregistrement précédant un choc ; Proposer d'intégrer en plus des systèmes dits de sécurité conformément au règlement UE 2019/2144, des paramètres des systèmes pouvant avoir une action sur les organes de contrôles du véhicule.	DGEC	Réponse de la DGEC reçue en avril 2025 (https://www.bea-tt.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/beatt_2021_14_reponses_dgrec.pdf)	EC
		R2	Assurer un enregistrement effectif et complet des données des paramètres suivant leur périodicité ; pour ceux à valeur continue, fixer la fréquence à 10 Hz.	TESLA	Réponse TESLA reçue en février 2025 (https://www.bea-tt.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/beatt_2021_14_reponsestesla.pdf)	EC
		R3	Ne pas rendre possible l'annulation de l'activation de l'AEBS par un appui sur l'accélérateur.	TESLA	Réponse TESLA reçue en février 2025 (https://www.bea-tt.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/beatt_2021_14_reponsestesla.pdf)	EC
		R4	Proposer au groupe de travail ad hoc de l'UNECE une modification du règlement n°152 visant à retirer la possibilité pour le conducteur d'interrompre un freinage automatique d'urgence de l'AEBS.	DGEC	Réponse de la DGEC reçue en avril 2025 (https://www.bea-tt.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/beatt_2021_14_reponses_dgrec.pdf)	EC
		R5	Envisager la diffusion d'informations complémentaires à celles déjà présentes dans le manuel du constructeur sur les capacités d'accélération du véhicule et sur le fonctionnement, les performances et les limites, des principales aides à la conduite ayant une action sur les commandes du véhicule.	TESLA	Réponse TESLA reçue en février 2025 (https://www.bea-tt.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/beatt_2021_14_reponsestesla.pdf)	EC